



Challenge Fédéral M14

SAISON 2014/2015

- 1) Définition du Challenge Fédéral Moins de 14 ans
- 2) Règlement du Challenge Fédéral Moins de 14 ans
- 3) Carte des secteurs FFR
- 4) Modalités de mise en place du rugby à XV dans la catégorie Moins de 14 ans
- 5) Passeport pour le XV en Moins de 14 ans
- 6) Calendrier Moins de 14 ans et Moins de 15 Féminines.

Rappel : le rugby à 7 à effectif réduit Moins de 14 ans se déroule de septembre à Novembre (date arrêtée par la CNEDR). C'est une phase préliminaire au Challenge Fédéral Moins de 14 ans Rugby à XV.

Tous les clubs sont invités à participer à ces 2 périodes de la saison, qui sont complémentaires dans la formation du joueur.

Définition du Challenge Fédéral M14

La FFR met en place cette année un challenge Minimes dans le but d'homogénéiser la pratique dans cette catégorie sur l'ensemble du territoire.

Ce challenge aura lieu en 3 phases, sur 9 dates. Une première phase dite de brassage, locale, permettra de définir le niveau des clubs, une seconde phase dite de qualification, régionale, permettra de définir les clubs représentants leur région sur la troisième phase, dite finale, par secteur.

Ce qu'il est important de noter, c'est que toutes les rencontres se jouent à XV et que tous les clubs doivent rentrer dans la démarche des passeports pour le Jeu à XV.

1^{ère} phase « locale » de brassage :

Cette phase se déroule sur 3 dates :

Elle permet de définir le niveau des équipes engagées dans la compétition. Elle peut se faire de façon départementale, pluri-départementale ou territoriale.

Elle peut être organisée par niveau, A et B, en fonction des engagements des clubs, après avis de l'équipe technique départementale (à l'issue de la phase à 7) et s'il est nécessaire de les différencier dès le départ (pas plus de 2 niveaux, A et B par exemple)

L'organisation de cette phase est à la charge des comités départementaux.

2^{ème} phase en demi-secteur :

Cette phase se déroule sur 3 dates :

Elle est organisée à l'échelle des demi-secteurs, **avec comme référent le responsable du secteur.**

Elle permet de définir les clubs qui participeront à la 3^{ème} phase de secteur.

Elle tient compte des niveaux des clubs, définis par la phase de brassage et les niveaux d'engagements (si nécessaire).

Les « meilleurs clubs » de la 1^{ère} phase (A1 et B1) se rencontrent entre eux, les « clubs moyens » (A2 et B2) entre eux, et les « clubs plus faibles » (A3 et B3) entre eux.

Les X meilleurs clubs du Niveau A1 de chaque demi-secteur pourront représenter leur région sur la 3^{ème} phase.

Les autres clubs (A1 non retenus, A2, A3, B1, B2, B3) continuent sur les mêmes dates la 3^{ème} phase régionale (demi-secteur) avec des oppositions différentes de la deuxième phase.

3^{ème} phase en secteur et inter-secteur :

Cette phase se déroule sur 2 dates :

Elle concerne les clubs qui ont validé le droit de représenter leur demi-secteur (A1 sur critères sportif, d'éthique et d'assiduité) et les équipes départementales composées de joueurs n'appartenant pas aux équipes représentant leur demi-secteur.

Les autres clubs continuent sur une phase régionale (demi-secteur), avec possibilité de décaler les dates pour que les joueurs retenus en équipes départementales puissent aussi jouer avec leurs clubs.

Elle est organisée par secteur (2 dates) et inter-secteur 1 date, sous la responsabilité des responsables de secteur.

Les 2 premières dates par secteur, permettent de définir quels seront les clubs représentants leur secteur au niveau de la dernière journée (inter-secteur).

2 inter-secteurs sont proposés :

Inter-Secteur Nord, regroupant le Grand Ouest, le Nord Est et les DOM-TOM

Inter-secteur Sud, regroupant l'Aquitaine, le Grand Sud et le Sud-Est.

La journée finale en inter-secteur

Le nombre de représentant de chaque secteur pour la journée finale est le suivant :

Grand Ouest : 4 représentants (club ou équipes départementales)

Nord Est : 6

DOM-TOM : 2

Aquitaine : 6

Grand Sud : 6

Sud Est : 6

Soit 12 équipes pour l'Inter-secteur Nord et 18 pour l'Inter-secteur Sud.

Fonctionnement :

Si la première partie de la compétition Fédéral M14 repose sur une organisation à la charge des comités départementaux ou territoriaux, il est important que chacun respecte la philosophie de ce challenge, à savoir :

- Les secteurs sont les secteurs fédéraux et ne sont pas discutables
- Les dates sont des dates fédérales et ne sont pas discutables
- Le nombre de représentant est défini en fonction du nombre de licenciés et des contraintes d'organisation de la journée finale, il n'est pas discutable
- Toutes les équipes ne sont pas censées se rencontrer sur les différents plateaux
- Il n'y a pas de vainqueur à la fin ou de champion de France

Les organisateurs (Comités départementaux, territoriaux ou secteurs) auront en charge de définir :

- Les niveaux d'engagement des équipes si nécessaire (2 niveaux maximum)
- La forme des plateaux (2, 3 ou 4 clubs, avec ou sans les U12)
- Les oppositions pour chaque date des différentes phases
- La répartition des clubs pour la phase suivante

Règlement

Challenge réservé :

- aux équipes moins de 14 ans garçons Niveau A ou B (joueurs nés en 2001 et 2002 et joueuses nées en 2000, 2001, 2002)
- des équipes départementales sont constituées et intègrent le challenge à partir de la 3^{ème} phase de secteur et inter-secteur
- Les moins de 12 ans et les moins de 14 ans s'ils les suivent (choix des secteurs), joueront sur un même lieu.

Calendrier :

- Les neuf tours du challenge se déroulent en 3 phases, sur les dates suivantes :
 - o 1^{ère} phase « locale » de brassage, J1 le 29 novembre, J2 le 13 décembre 2014, J3 le 10 janvier 2015, replis le 20 décembre 2014 et le 17 janvier 2015
 - o 2^{ème} phase en demi secteur : J4 le 31 janvier, J5 les 8 février (zones scolaires B et C) et 28 février (zone scolaire A), J6 le 14 mars 2015, replis les 7 mars et 21 mars.
 - o 3^{ème} phase en secteur et inter-secteur : J7 le 28 mars, J8 le 11 avril et **journée inter-secteur le 6 juin.**

Engagement :

Les règles FFR (nouveau rugby digest) s'appliquent pour toutes les rencontres (terrain – temps de jeu – arbitrage).

Chaque comité départemental propose les équipes qui pourront y participer. Chaque équipe devra avoir le passeport U14 jeu à XV validé par le président du comité départemental.

Les Matches :

Les rencontres débuteront à 13 h 30. L'horaire pourra être modifié en accord avec les différentes équipes et le club hôte.

Les équipes seront présentes 45 minutes avant le début des rencontres avec les feuilles de présence renseignées :

- Nom, Prénom,
- N° de licence,
- N° de maillot,
- indication joueurs de devant et joueurs arbitres
- les licences,
- le passeport U14 jeu à XV validé par le président du comité départemental.

Chaque Comité départemental désignera un directeur de tournoi qui sera responsable de l'organisation. Il peut être dirigeant de l'équipe qui reçoit.

Le directeur de tournoi, qui reçoit, regroupe toutes les feuilles de présence et les feuilles de résultats et les enverra au Comité organisateur. Les résultats seront envoyés le samedi soir par mail à :.....

Un joueur/arbitre, un éducateur accompagnant, un ACF ou un référent en arbitrage* peut mettre un carton rouge à un joueur pour jeu dangereux ou jeu déloyal ou à un éducateur pour comportement contraire à l'éthique. Il relèvera le nom et le N° de licence et le notera sur la feuille de résultats ainsi que le motif.

La personne ayant mis le carton sera entendue à la fin du tournoi par la Commission du tournoi. Ces mêmes personnes* peuvent également mettre des cartons jaunes.

Conduite à tenir lorsqu'un carton rouge est attribué à un joueur ou un éducateur :

A la fin du tournoi, le directeur de tournoi met en place la commission de validation :

Le directeur de tournoi et l'(les)éducateur(s) non concerné(s) (qui n'était ni arbitre accompagnant, ni éducateur de l'équipe sanctionnée) :

- 1) Invitent le joueur ou l'éducateur fautif à expliquer son comportement (à la suite de ses explications il quitte la salle).
- 2) Invitent le joueur/arbitre, l'éducateur accompagnant, l'ACF ou le référent en arbitrage à expliquer sa décision
- 3) Invitent l'éducateur accompagnant ou le référent en arbitrage à confirmer ou infirmer la décision prise par le joueur-arbitre ou l'ACF
- 4) Le joueur/arbitre, l'éducateur accompagnant, l'ACF ou le référent en arbitrage quittent la salle
- 5) Le directeur de tournoi et l'(les)éducateur(s) non concerné(s) par l'incident entérinent ou non le carton rouge.

Ils prennent la décision soit :

- d'entériner le carton rouge : le directeur du tournoi rédige un rapport complémentaire à celui de l'arbitre (ayant mis le carton) et les 2 rapports sont transmis à la Commission de discipline du Comité organisateur
- de ne pas entériner le carton rouge : le directeur du tournoi rédige un rapport qu'il envoie au Comité organisateur pour information et classement.

Temps par match : 2 x 15 mn avec 4mn entre les séquences et 5 mn entre les rencontres.

Temps de jeu : 60 minutes -

Nombre de joueurs : 23 joueurs maximum

Les points terrains :

Les points terrains seront attribués de la façon suivante :

- 3 points pour un match gagné
- 2 points pour un match nul
- 1 point pour un match perdu
- 0 point pour un forfait

Match arrêté sur bagarre générale : 0 point terrain sur la journée aux deux équipes et non qualification pour la journée inter-secteur.

Tout manquement aux obligations fédérales pour jouer à XV entraînera une disqualification pour les journées demi-secteur, secteur et inter-secteur, quel que soit leur niveau.

Lorsqu' une équipe arrive avec un effectif insuffisant pour jouer à XV, possibilité de se prêter des joueurs ou de jouer en effectif incomplet : les autres équipes adaptent leur effectif sur le terrain à l'équipe la moins nombreuse.

- Si 1 équipe se présente à effectif incomplet, elle aura match perdu avec 1 point. Le match se jouera à égalité numérique avec les mêlées dites «pédagogiques» jouées par des titulaires du passeport de devant et si les autres conditions sont remplies.
- Si 2 équipes se présentent à effectif incomplet, entre elles, le match se jouera à égalité numérique avec les mêlées dites «pédagogiques» jouées par des titulaires du passeport de devant et si les autres conditions sont remplies. Le score entériné.

En cas de match sec, seulement deux équipes présentes, la rencontre se déroule en quatre périodes de 15 minutes, l'arbitrage s'effectue ainsi :

1^{er} cas : chacune des équipes désigne un joueur/arbitre (titulaire du passeport), ces joueurs arbitres seront accompagnés par un des éducateurs. A la mi-temps ces joueurs arbitres pourront être remplacés (afin de pouvoir jouer) l'éducateur de l'autre équipe deviendra accompagnant.

2^{ème} cas : le DTA du Comité peut désigner un ACF pour arbitrer cette rencontre, il devra obligatoirement être accompagné par un joueur/arbitre (équipe A en première mi-temps, équipe B en 2^{ème}) de l'une des équipes en présence. Cet ACF sera accompagné d'un référent en arbitrage.

Arbitrage :

- Les règles appliquées sont celles de la catégorie C
- Rappel important :
 - o Pas de percussion lors de l'entrée dans le ruck, mais « liaison obligatoire par au moins 1 bras autour du corps d'un coéquipier, en utilisant la totalité du bras » (règle 16.2.b) et « les joueurs ne doivent pas charger dans une mêlée spontanée ou un maul sans se lier à un joueur de la mêlée spontanée ou du maul » (règle 10.4.j)
 - o A la suite d'un plaquage, le ballon étant libéré, le premier joueur qui arrive enjambe le ballon et engage la liaison avec l'adversaire « sur le pas qui suit » et non plus « jusqu'à 1 mètre autour du ballon »
 - o Pas de « grattage » : dès lors que le ruck a été créé, le gain du ballon ne peut intervenir « que par conquête de zone », c'est-à-dire par **poussée collective**.
 - o *Sanction* : Coup de pied de pénalité

Critères de classement pour passer d'une phase à l'autre

- 1- Les points terrain si toutes les équipes ont le même nombre de matches joués
- 2- Les points terrain avec péréquation pour ramener toutes les équipes au même nombre de matches joués
- 3- Cartons rouges joueurs ou éducateurs (en cas d'égalité sur le nombre de points Terrain)
- 4- Le goal-average particulier
- 5- Les essais marqués sans ou avec péréquation en tenant compte d'un écart de 5 essais par match maximum.
- 6- Les essais encaissés sans ou avec péréquation en tenant compte d'un écart de 5 essais par match maximum

Journées Inter-secteur Fédéral M14 le 6 juin 2015

- **Lieux à définir: début des rencontres 13h00 sous forme de triangulaires**
- **Inter-secteur Sud :**
 - o U14 Niveau A1 : 18 représentants, 6 Aquitaine, 6 Grand Sud, 6 Sud Est avec 6 poules de trois (n°1 Aquitaine/n°1 Grand Sud/n°1 Sud-Est ; n°2 Aquitaine/n°2 Grand Sud/n°2 Sud Est ; les n°3 des trois secteurs ; les n°4 ; les n°5 ; les n°6)
- **Inter-secteur nord :**
 - o U14 Niveau A1 : 12 représentants, 4 Grand Ouest, 6 Nord Est, 2 DOM TOM

FEDERAL MOINS DE 14

5 secteurs



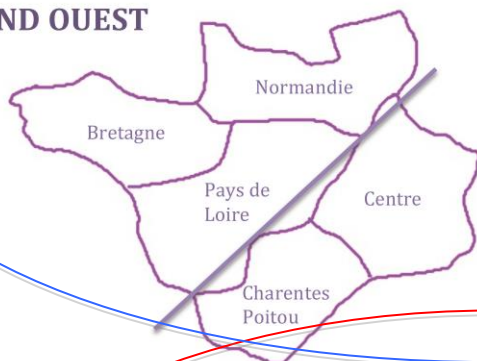
Saison 2014 2015

Référents :

CNER : Roland Piriou

CT : Francis Costa

GRAND OUEST



DOM TOM
2 représentants

NORD EST



Référents :

CNER : Elisabeth Kariotakis,
Nathalie Chaplet

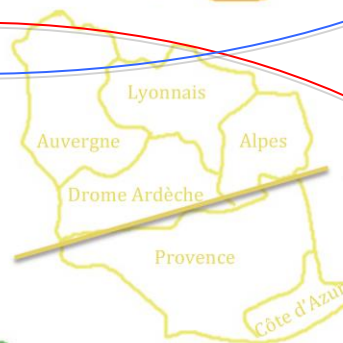
CT : Benoît Oszustowicz

Référents :

CNER : Olivier Gagnac

CT : Damien Ressayé

AQUITAINE



SUD EST

Référents :

CNER : Eric Mérand

CT : Philippe Marguin

GRAND SUD



Référents :

CNER : Catherine
Devautour, Franck Briel

CT : Jean-Jacques BISCAN

M14 : licenciés nés en 2001/2002

M12 : licenciés nés en 2003/2004

MODALITES DE LA MISE EN PLACE DU RUGBY A XV DANS LA CATEGORIE DES MOINS DE 14 ANS

SAISON 2014/2015

Ce document précise les conditions de pratique du rugby à XV dans la catégorie des moins de 14 ans avec les mêlées dites « pédagogiques ».

En premier lieu, les aptitudes techniques du joueur de rugby de moins de 14 ans ou de la joueuse de moins de 15 ans au poste « d'avant » doit faire l'objet d'une évaluation technique selon un protocole élaboré par la Direction Technique Nationale en collaboration avec le Comité Médical de le FFR.

Lors de cette évaluation, les aptitudes techniques du joueur de moins de 14 ans ou de la joueuse de moins de 15 ans de rugby au poste d'avant sont renseignées sur une fiche d'évaluation individuelle.

Les joueurs (ses) ayant réalisé le score technique requis se voient délivrer un passeport de « joueur (se) de devant » leur permettant de participer en tant que tel aux rencontres de la catégorie des moins de 14 ans à XV.

Ces rencontres sont arbitrées par des « joueurs(ses)/arbitres » appartenant à la même catégorie d'âge et qui ont suivi la formation idoine dispensée par les Commissions Territoriales des Arbitres et se sont vus délivrer, à l'issue de celle-ci, un « passeport en arbitrage ». Ces joueurs(ses)/arbitres seront accompagnés sur le terrain par leur éducateur (ou un référent en arbitrage si le DTA désigne un ACF). Cet éducateur (ou référent) aura la responsabilité entière de l'arbitrage de la mêlée et interviendra si nécessaire en cas de jeu dangereux.

I) PROCEDURE ADMINISTRATIVE

1) Définition des passeports « joueur(se) de devant » et « arbitrage » :

a. Passeport « joueur(se) de devant » :

Le passeport « joueur(se) de devant » est le document matérialisant la reconnaissance des aptitudes techniques d'un joueur appartenant à la catégorie « moins de 14 ans », ou d'une joueuse appartenant à la catégorie « moins de 15 ans », à évoluer au poste « d'avant » et donc à disputer des mêlées dites « pédagogiques » dans le jeu à XV.

Les aptitudes techniques validées par le passeport « joueur(se) de devant » doivent faire l'objet d'un entraînement régulier.

Ce document est individuel et personnel. Il permet à son (sa) titulaire d'être autorisé(e) à participer à des rencontres moins de 14 ans en tant que « joueur(se) de devant ».

b. Passeport « Arbitrage » :

Le passeport « Arbitrage » est le document matérialisant la reconnaissance des aptitudes techniques d'un joueur appartenant à la catégorie « moins de 14 ans » ou d'une joueuse appartenant à la catégorie « moins de 15 ans », à arbitrer des rencontres à XV dans cette catégorie d'âge (accompagné(e) par un éducateur ou un référent en arbitrage).

Ce document est individuel et personnel. Il permet à son (sa) titulaire d'être autorisé(e) à arbitrer des rencontres des moins de 14 ans à XV en tant que « joueur(se)/arbitre ».

2) Procédure de délivrance du passeport « joueur(se) de devant » et du passeport « arbitrage » :

a. Passeport « joueur(se) de devant » :

Le passeport « joueur(se) de devant » est délivré dans le respect de la procédure définie ci-après :

- i. Des sessions de passation des tests techniques sont organisées par les Comités Départementaux.
 1. Les clubs sont convoqués par leur Comité Départemental
 2. Les sessions se déroulent sous la responsabilité d'une personne titulaire d'un diplôme d'état (Conseiller Technique Sportif, Conseiller Technique Territorial, Conseiller Rugby Territorial ou éducateur habilité titulaire d'un DES, d'un DE ou d'un BEES)
 3. Des sessions de rattrapage peuvent être organisées
- ii. la liste des joueurs(ses) reconnus(es) aptes à participer aux compétitions des moins de 14 ans à XV en tant que « joueur(se) de devant », est établie par le cadre technique.
- iii. Le passeport « joueur(se) de devant » est délivré aux joueurs(ses) figurant sur la liste susvisée. Il comporte le tampon du Comité Départemental ou Territorial auquel l'association est rattachée, et est signé par le président dudit comité ou son délégataire.
- iv. Ne peuvent se voir délivrer le passeport « joueur(se) de devant » que les joueurs(ses) dûment licenciés(es) à la F.F.R dans la catégorie moins de 14 ans masculine ou la catégorie moins de 15 ans féminine.

b. Passeport « Arbitrage » :

Le passeport « Arbitrage » est délivré dans le respect de la procédure définie ci-après :

- i. Des sessions de formation sont organisées au sein du Comité Territorial ou du Comité départemental par la Commission Territoriale des Arbitres.
 1. Les clubs sont convoqués par leur Comité Départemental
 2. Les sessions se déroulent sous la responsabilité d'un formateur arbitre
 3. Les joueurs(ses) concernés (es) auront dû participer à ces sessions avec assiduité
- ii. la liste des joueurs(ses) reconnus(es) aptes à pratiquer l'arbitrage dans les compétitions des moins de 14 ans à XV, est établie par le formateur arbitre et validée par le DTA.
- iii. Le passeport « arbitrage » est délivré aux joueurs(ses) figurant sur la liste susvisée. Il comporte le tampon du Comité Départemental ou Territorial auquel leur association est rattachée, et est signé par le Président dudit Comité ou son délégataire.

- iv. Ne peuvent se voir délivrer le passeport « arbitrage » que les joueurs(ses) dûment licenciés (es) à la F.F.R dans la catégorie moins de 14 ans masculine ou Moins de 15 ans féminine.

3) Règles de qualification du « joueur(se) de devant » et du « joueur(se)/arbitre » :

a. Qualification du « joueur(se) de devant » :

Tout joueur licencié dans la catégorie moins de 14 ans ou toute joueuse licenciée dans la catégorie moins de 15 ans et titulaire du passeport « joueur(se) de devant » se verra attribuer une qualification particulière.

Seuls les joueurs de moins de 14 ans ou les joueuses de moins de 15 ans possédant cette qualification particulière seront autorisés(es) à pratiquer le jeu à XV au poste d'avant ;

L'équipe dont un(e) joueur(se) participera à une rencontre moins de 14 ans à XV sans être valablement qualifié(e) à cet effet, aura match perdu par disqualification.

En cas de manœuvre frauduleuse ou falsification de document visant à permettre la participation d'un(e) joueur(se) au poste d'avant, sans que celui-ci (celle-ci) ne puisse justifier de la titularité du passeport « joueur(se) de devant », l'association et les dirigeants reconnus responsables, seront passibles des sanctions prévues au titre V des Règlements Généraux de la FFR.

b. Qualification du « joueur(se) /arbitre »

Tout joueur licencié dans la catégorie moins de 14 ans ou toute joueuse licenciée dans la catégorie moins de 15 ans et titulaire du passeport en arbitrage se verra attribué(e) une qualification particulière.

Seuls les joueurs de rugby moins de 14 et seules les joueuses de rugby moins de 15 ans possédant cette qualification particulière seront autorisés(es) à arbitrer des rencontres moins de 14 à XV en tant que « joueur (se)/arbitre ».

L'équipe dont un joueur(se) arbitrera une rencontre moins de 14 ans à XV sans être valablement qualifié(e) à cet effet, aura match perdu par disqualification.

En cas de manœuvre frauduleuse ou falsification de document visant à permettre à un(e) joueur(se) d'arbitrer une rencontre moins de 14 à XV, sans que celui-ci (celle-ci) ne puisse justifier de la titularité du passeport « Arbitrage », l'association et les dirigeants reconnus responsables, seront passibles des sanctions prévues au titre V des Règlements Généraux de la FFR

II) REGLEMENT SPORTIF

1) Conditions d'engagement des équipes en compétition moins de 14 ans à XV :

Une association affiliée à la F.F.R ne pourra engager une équipe en compétition moins de 14 ans à XV, que si elle remplit les conditions définies ci-après :

Encadrement	Participer à la journée « sécurité », au CPS académie des 1ères lignes et au Centre de perfectionnement en arbitrage
Educateurs	<p>Comme pour toutes compétitions FFR pour pouvoir encadrer en tant qu'entraîneur ou éducateur une personne doit être titulaire d'un Brevet Fédéral correspondant à la catégorie encadrée ou être en cours de formation à ce brevet Fédéral. Le Brevet Fédéral demandé pour l'encadrement des moins de 14 ans est le Brevet Fédéral Entraîneur Jeunes.</p> <p>Mesure transitoire pour la saison 2014/2015 :</p> <p>Public ciblé</p> <p>Les Educateurs diplômés du brevet fédéral école de rugby (moins de 9 à moins de 13 ans) nouvellement en charge d'un collectif moins de 14 ans.</p> <p>Objectifs :</p> <p>A l'issue de la formation, les éducateurs sont capables de concevoir une démarche d'apprentissage du jeu à 15 en prenant en compte le développement de l'ensemble des ressources du jeune joueur.</p> <p>Conditions d'accès à la formation</p> <p>Etre Titulaire d'un Brevet Fédéral école de rugby valide</p> <p>Encadrer un collectif de moins de 14 ans en septembre 2014.</p> <p>Durée et déroulé de la Formation</p> <p><u>Temps 1</u> : Le stagiaire suit un Module complémentaire de formation d'une durée de 8 heures.</p> <p>A l'issue du module, le comité lui délivre une attestation de participation lui permettant d'encadrer la catégorie des moins de 14 ans.</p> <p><u>Temps 2</u> : le stagiaire participe aux CPS « mêlée éducative » et joueur de devant, aux journées sécurité et au Centre de Perfectionnement en Arbitrage</p> <p><u>Temps 3</u> :</p> <p>Le stagiaire est convoqué en fin de saison aux épreuves de</p>

	<p>certification du BF Entraîneur Jeune (cycle normal) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un exposé de 10min où il présente un journal de bord retraçant son activité pédagogique dans sa structure - Un entretien de 20min au cours duquel le jury approfondit la connaissance du dossier, demande des arguments qui justifient les choix effectués par le stagiaire, l'oriente vers des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques décrites. <p>Disposer d'au moins 2 éducateurs titulaire d'un BF Jeunes ou en cours de formation à ce BF ou suivant la mesure transitoire</p>
Joueurs(ses) de devant	Disposer d'au moins 12 joueurs(ses) titulaires du passeport « joueur(se) de devant »
Joueurs(ses)/arbitres	Disposer d'au moins 5 joueurs(ses) titulaires du passeport « Arbitrage »

Pour y parvenir, plusieurs associations peuvent se regrouper dans le cadre d'un « rassemblement », afin d'engager une équipe commune en compétition moins de 14 ans à XV.

2) Conditions pour pratiquer à XV :

Educateurs	Présence d'au moins 1 éducateur formé ou en cours de formation
Joueurs(ses) de devant	Présence d'au moins 9 joueurs(ses) titulaires du passeport « joueurs(ses) de devant »
Joueurs(ses)/arbitres	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'au moins 2 joueurs(ses) titulaires du passeport « arbitrage » avec leur éducateur Licencié Capacitaire en Arbitrage • ou si le Délégué Territorial en Arbitrage désigne un Arbitre en Cours de Formation : 1 ACF + 1 joueur(se) titulaire du passeport « arbitrage » et un référent en arbitrage désigné par le DTA.

3) Règles d'arbitrage et règles du jeu en compétition moins de 14 ans à XV :

Les règles d'arbitrage et les règles du jeu en compétition moins de 14 ans à XV sont celles définies par la Direction Technique Nationale de l'Arbitrage (voir Rugby Digest en vigueur).

4) Conditions de déroulement des rencontres (cas particuliers) :

a. Absence de l'éducateur Licencié Capacitaire en Arbitrage

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point

Le match se déroule en jeu à XV avec des mêlées simulées

b. L'une des deux équipes n'est pas accompagnée par un éducateur formé ou en formation fédérale

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point

Le match se déroule en jeu à XV avec des mêlées dites « pédagogiques »

c. L'une des équipes présente moins de 2 joueurs(ses) titulaires du passeport « arbitrage »

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point

L'arbitrage sera assuré par 1 joueur(se)/arbitre restant avec son éducateur ou si aucun joueur(se)/arbitre c'est l'éducateur qui arbitrera seul.

Le match se déroule en jeu à XV avec des mêlées dites « pédagogiques »

d. L'une des équipes présente moins de 9 joueurs titulaires du passeport « joueur(se) de devant »

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point

2 possibilités :

- 1 des équipes présentes accepte de prêter des joueurs(ses) à l'équipe incomplète afin de jouer à XV contre XV avec des mêlées dites « pédagogiques » (dans le respect des temps de jeu)
- L'équipe ne présente que 8 joueurs titulaires du passeport de devant : on joue à XV contre XV avec des mêlées dites « pédagogiques ».
- L'équipe présente moins de 8 joueurs titulaires du passeport de devant : le match se joue en effectif incomplet (en équilibre numérique)
 - o à 14 contre 14 avec 1 joueur(se) de moins en mêlée en formation 3 – 2 – 2 (sans 3^{ème} ligne centre)
 - o à 13 contre 13 avec 2 joueurs(ses) de moins en mêlée en formation 3 – 2 – 1 (sans 3^{èmes} lignes ailes)
 - o à 12 contre 12 avec 3 joueurs de moins en mêlée en formation 3 – 2 (pas de 3^{ème} ligne)
 - o ou enfin à 11 contre 11 avec 3 joueurs de moins en mêlée en formation 3 – 2 (pas de troisième ligne) et un joueur de moins derrière

A partir de 10 joueurs sur le terrain pour une équipe le match est arrêté (cas règlementaire d'arrêt de match).

La diminution du nombre de joueur en mêlée n'entraîne pas forcément la mise en place de mêlées simulées si les joueurs y participant sont titulaire du passeport « joueur(ses) de devant ».

e. L'une des équipes présente moins de 15 joueurs

L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point. 2 possibilités :

- 1 des équipes présentes accepte de prêter des joueurs(ses) à l'équipe incomplète afin de jouer à XV contre XV avec des mêlées dites « pédagogiques » (dans le respect des temps de jeu)
- le match se joue en effectif incomplet (en équilibre numérique)
 - o à 14 contre 14 avec 1 joueur(se) de moins en mêlée en formation 3 – 2 – 2 (sans 3^{ème} ligne centre)
 - o à 13 contre 13 avec 2 joueurs(ses) de moins en mêlée en formation 3 – 2 – 1 (sans 3èmes lignes ailes)
 - o à 12 contre 12 avec 3 joueurs de moins en mêlée en formation 3 – 2 (pas de 3^{ème} ligne)
 - o ou enfin à 11 contre 11 avec 3 joueurs de moins en mêlée en formation 3 – 2 (pas de troisième ligne) et un joueur de moins derrière

A partir de 10 joueurs sur le terrain pour une équipe le match est arrêté (cas règlementaire d'arrêt de match).

La diminution du nombre de joueur en mêlée n'entraîne pas forcément la mise en place de mêlées simulées si les joueurs y participant sont titulaire du passeport « joueur(ses) de devant ».

f. En cours de match, l'une des équipes se retrouve à moins de 15 joueurs

2 possibilités :

- 1 des équipes présentes accepte de prêter des joueurs(ses) à l'équipe incomplète afin de jouer à XV contre XV avec des mêlées dites « pédagogiques » (dans le respect des temps de jeu)
- le match se joue en effectif incomplet (en équilibre numérique)
 - o à 14 contre 14 avec 1 joueur(se) de moins en mêlée en formation 3 – 2 – 2 (sans 3^{ème} ligne centre)
 - o à 13 contre 13 avec 2 joueurs(ses) de moins en mêlée en formation 3 – 2 – 1 (sans 3èmes ligne aile)
 - o à 12 contre 12 avec 3 joueurs de moins en mêlée en formation 3 – 2 (pas de 3^{ème} ligne)
 - o ou enfin à 11 contre 11 avec 3 joueurs de moins en mêlée en formation 3 – 2 (pas de troisième ligne) et un joueur de moins derrière

A partir de 10 joueurs sur le terrain pour une équipe le match est arrêté (cas règlementaire d'arrêt de match).

La diminution du nombre de joueur en mêlée n'entraîne pas forcément la mise en place de mêlées simulées si les joueurs y participant sont titulaire du passeport « joueur(ses) de devant ».

g. En cours de match, l'une des équipes a un joueur exclu temporairement ou définitivement

L'équipe concernée fait entrer sur le terrain un joueur remplaçant afin de rétablir l'égalité numérique.

Si le joueur exclu joue à un poste de devant, il sera remplacé par un joueur titulaire du passeport joueur de devant.

En cas de carence de joueur de devant suite à l'exclusion,

- o Exclusion temporaire : les mêlées pédagogiques se joueront à 7 contre 7 en attendant la rentrée du joueur exclu.
- o Exclusion définitive : les mêlées pédagogiques se joueront à 7 contre 7 jusqu'à la fin du match.

Nom du club ou entente : _____

	Nom	Prénom	N° licence	Niveau
Educateurs Titulaires Du Passeport « éducateur »				
Joueurs Titulaires Du Passeport « Arbitre Jeune»*				
Joueurs Titulaires Du Passeport « Joueur de devant »				

Décision du Comité :

Passage à XV : OUI* NON* Date : _____

Niveau : A* B*

Nom : _____ Qualité : _____ Visa et cachet du Comité

(* rayer les mentions inutiles)

SAISON 2014 /2015 CALENDRIER MOINS DE 14 ANS ET MOINS DE 15 ANS Féminines Septembre à Janvier

sept-14			oct-14			nov-14			déc-14			janv-15		
A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
1	L		1	Mer		1	S		1	L		1	J	
2	Ma		2	J		2	D		2	Ma		2	V	
3	Mer		3	V		3	L		3	Mer		3	S	
4	J		4	S	J Effectif réduit N°1	4	Ma		4	J		4	D	
5	V		5	D		5	Mer		5	V		5	L	
6	S		6	L		6	J		6	S	ORC Departemental + Rassemblement U15F	6	Ma	
7	D		7	Ma		7	V		7	D		7	Mer	
8	L		8	Mer		8	S	J Effectif réduit N°3	8	L		8	J	
9	Ma		9	V		9	D		9	Ma		9	V	
10	Mer		10	J		10	L		10	Mer		10	S	J brassage N°3
11	J		11	S	Rassemblement U15 F	11	Ma		11	J		11	D	
12	V		12	D		12	Mer		12	V		12	L	
13	S		13	L		13	J		13	S	J brassage N°2	13	Ma	
14	D		14	Ma		14	V		14	D		14	Mer	
15	L		15	Mer		15	S	CPS Jeu à XV M14 G et M15 F	15	L		15	J	
16	Ma		16	J		16	D		16	Ma		16	V	
17	Mer		17	V		17	L		17	Mer		17	S	repli + U15F
18	J		18	S	J Effectif réduit N°2	18	Ma		18	J		18	D	
19	V		19	D		19	Mer		19	V		19	L	
20	S	CPS SECURITE M14 G et M15 F	20	L		20	J		20	S	repli + U15F	20	Ma	
21	D		21	Ma		21	V		21	D		21	Mer	
22	L		22	Mer		22	S	CPS Jeu à XV M14 G et M15 F	22	L		22	J	
23	Ma		23	J		23	D		23	Ma		23	V	
24	Mer		24	V		24	L		24	Mer		24	S	Rassemblement U15 F
25	J		25	S		25	Ma		25	J		25	D	
26	V		26	D		26	Mer		26	V		26	L	
27	S	CPS SECURITE EDR	27	L		27	J		27	S		27	Ma	
28	D		28	Ma		28	V		28	D		28	Mer	
29	L		29	Mer		29	S	J brassage N°1	29	L		29	J	
30	Ma		30	J		30	D		30	Ma		30	V	
			31	V					31	Mer		31	S	J Qualif N°4

A Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse
 B Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
 C Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

LIBRE	Phase Effectif Réduit
ORC	Phase 1
CPS	Phase 2
FEMININES	Phase 3
	Journée Finale

SAISON 2014 /2015 CALENDRIER MOINS DE 14 ANS ET MOINS DE 15 ANS Féminines Février à Juin

A B C			A B C			A B C			A B C					
févr-15			mars-15			avr-15			mai-15			juin-15		
1	D		1	D		1	Mer		1	V		1	L	
2	L		2	L		2	J		2	S		2	Ma	
3	Ma		3	Ma		3	V		3	D		3	Mer	
4	Mer		4	Mer		4	S		4	L		4	J	
5	J		5	J		5	D	Pâques	5	Ma		5	V	
6	V		6	V		6	L		6	Mer		6	S	Journée Finale Inter - Secteur + U15F
7	S	J Qualif n°5 zone B C	7	S	Repli	7	Ma		7	J		7	D	
		Rass U15 F zone A			Rass U15 F zone B									
8	D		8	D		8	Mer		8	V		8	L	
9	L		9	L		9	J		9	S		9	Ma	
10	Ma		10	Ma		10	V		10	D		10	Mer	
11	Mer		11	Mer		11	S	J Secteur n°8	11	L		11	J	
12	J		12	J		12	D		12	Ma		12	V	
13	V		13	V		13	L		13	Mer		13	S	Orange Rugby Challenge
14	S	J Qualif N°6	14	S	J Qualif N°6	14	Ma		14	L	Ascencion	14	D	
15	D		15	D		15	Mer		15	V		15	L	
16	L		16	L		16	J		16	S		16	Ma	
17	Ma		17	Ma		17	V		17	D		17	Mer	
18	Mer		18	Mer		18	S	Rassemblement U15 F	18	L		18	J	
19	J		19	J		19	D		19	Ma		19	V	
20	V		20	V		20	L		20	Mer		20	S	
21	S	ORC Territorial Get F	21	S	ORC Territorial Get F	21	Ma		21	J		21	D	
22	D		22	D		22	Mer		22	V		22	L	
23	L		23	L		23	J		23	S		23	Ma	
24	Ma		24	Ma		24	V		24	D	Pentecote	24	Mer	
25	Mer		25	Mer		25	S		25	L		25	J	
26	J		26	J		26	D		26	Ma		26	V	
27	V		27	V		27	L		27	Mer		27	S	
28	S	J Qualif n°5 zone A	28	S	J Secteur n°7	28	Ma		28	J		28	D	
		Rass U15 F zone C												
			29	D		29	Mer		29	V		29	L	
			30	L		30	J		30	S		30	Ma	
			31	Ma		31			31	D		04/07/2015	VACANCES SCOLAIRES	

A Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse

B Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

C Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

LIBRE

ORC

CPS

FEMININES

Phase Effectif Réduit

Phase 1

Phase 2

Phase 3

Journée Finale